Contremaître/esse ramoneur/euse (BF)

Remplace: INFOformation&profession «Contremaître/esse ramoneur/euse (BF)» du 28.02.2018.

▷ La modification du règlement du 20 mai 2015 a été approuvée par le SEFRI le 11 juin 2020, entre autres l'examen.

Description brève

Le/la contremaître/esse ramoneur/euse fait le nécessaire pour assurer le bon fonctionnement des générateurs thermiques (GT). Il/elle contrôle, nettoie et entretient les GT alimentés aux combustibles gaz, bois et mazout et garantit la sécurité du fonctionnement des GT de toutes les puissances et de tous les degrés de complexité. Il/elle procède aux mesures d'émissions des chauffages au gaz et mazout et contrôle les chauffages au bois sur le plan des exigences en matière d'hygiène de l'air. Le/la contremaître/esse ramoneur/euse conseille la clientèle et lui présente des possibilités d'optimisation des GT dans la chaufferie. Il/elle offre à la clientèle des solutions adéquates et entreprend les démarches nécessaires. Il/elle dirige des groupes de travailleurs/euses et coopère à la formation professionnelle initiale des personnes en formation. En accord avec le/la maître ramoneur/euse, le/la contremaître/esse ramoneur/euse planifie l'affectation des collaborateurs/trices et veille au respect des délais d'exécution des mandats. Le/la contremaître/esse ramoneur/euse veille à l'application des règles de la sécurité au travail et de la protection de la santé des travailleurs/euses au sein de l'entreprise et à la manipulation sûre et respectueuse de l'environnement des substances gazeuses et toxiques. Il/elle veille à l'emploi rationnel du matériel d'usage, des outils et des véhicules de l'entreprise et assure leur maintenance comme aussi leur utilisation en mettant l'accent sur la durabilité et le respect de l'environnement.

Organe responsable

L'organisation du monde du travail suivante constitue l'organe responsable:

- Ramoneur Suisse

Admission

Sont admis/es à l'examen les candidats/es qui:

a) sont titulaires d'un CFC de ramoneur/euse ou qui disposent de qualifications équivalentes;
b) sont inscrits/es au registre de certification G205 de la SSIGE;
c) disposent de l'autorisation à effectuer les mesures (MT2 pour chauffages à gaz et à mazout / «Technique de mesure conformément aux recommandations OFEV»);
d) peuvent justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 2 ans après l'apprentissage de ramoneur/euse;
e) ont acquis les certificats de modules requis ou qui disposent des attestations d'équivalence nécessaires.

Certificats de modules

Les certificats de modules suivants doivent être acquis pour l'admission à l'examen final:

- Conduite d'un groupe en tant que contremaître/esse
- Optimisation dans la chaufferie

- Cours de base comme personne de contact pour la sécurité au travail (percos)
- Cours de toxicologie
- Cours de formateurs/trices professionnels/les
- Module d'approfondissement Travaux pratiques

Le contenu et les exigences des modules sont spécifiés dans les descriptifs des modules de l'organe responsable.

Examen

L'examen comprend les épreuves suivantes: combustibles solides (pratique), combustibles liquides (pratique), combustibles gazeux (pratique).

Titre

Les titulaires du brevet sont autorisés/es à porter le titre protégé de:

- Contremaître/esse ramoneur/euse avec brevet fédéral
- Kaminfeger-Vorarbeiter/in mit eidgenössischem Fachausweis
- Caposquadra spazzacamino con attestato professionale federale

La traduction anglaise recommandée est:

- Chimney Sweeper Foreman/Forewoman, Federal Diploma of Higher Education

Dispositions transitoires

Les candidats/es qui, conformément au règlement d'examen du 20 mai 2015 sans modification, ont fréquenté les jours de préparation à l'examen, passent l'examen final selon ce règlement d'examen sans changement.

Pour en savoir plus

Ramoneur Suisse
www.kaminfeger.ch

© Centre suisse de services Formation professionnelle l orientation professionnelle, universitaire et de carrière CSFO
www.csfo.ch l **info-docu@csfo.ch** 01.07.2020